



TARIFS

FRAIS DE SCOLARITÉ

Afin de soutenir les familles, l'établissement L'Etoile propose des frais de scolarité modulés en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du quotient familial délivré par la CAF.

FRAIS DE SCOLARITÉ MENSUELS sur 10 mois :

PRIMAIRE	Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Réduction			-15%	-30%	-50%
Tranche 1	QF ≤ 765 €	124 €	106 €	87 €	62 €
Tranche 2	765 € < QF ≤ 1120 €	207 €	176 €	145 €	104 €
Tranche 3	1120 € < QF ≤ 2000 €	300 €	255 €	210 €	150 €
Tranche 4	QF > 2 000 €	362 €	308 €	254 €	182 €

6 ^{ème}	Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Réduction			-15%	-30%	-50%
Tranche 1	QF ≤ 765 €	136 €	116 €	95 €	68 €
Tranche 2	765 € < QF ≤ 1120 €	228 €	194 €	159 €	114 €
Tranche 3	1120 € < QF ≤ 2000 €	330 €	281 €	231 €	165 €
Tranche 4	QF > 2 000 €	399 €	339 €	279 €	199 €

Si votre quotient vient à changer en cours d'année, vos frais de scolarité seront alors réévalués.

AUTRES FRAIS : FOURNITURES, SURVEILLANCE REPAS ET SORTIES

Fournitures : la plupart des fournitures scolaires sont achetées par l'école (livres, fichiers, cahiers, classeurs ...). **Les frais de fournitures et d'inscription sont de 100 € par enfant pour l'année.**

Surveillance des repas : 1 euro par élève et par jour.

Garderie : elle est mise en place en fonction des besoins, en 2021-2022, la garde d'un enfant, un soir par semaine, de 16h45 à 18h00, était facturée à 66 euros pour l'année.

Sorties : une faible contribution pourra éventuellement être demandée pour une sortie scolaire.

CHOIX DES MODALITES DE PAIEMENT

Arrhes obligatoires : 1er mois de scolarité par chèque (ordre association AINA) débité en septembre.

AIDE et QUESTIONS

Il existe une possibilité de bourses octroyées par des associations ou des fondations. Pour plus d'informations, et pour toute autre question concernant le paiement de la scolarité, contactez sans hésitation notre trésorier : tresorier@letoile.education

